

Date de dépôt : 12 octobre 2020

Rapport

de la commission de l'économie chargée d'étudier le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la motion de M^{mes} et MM. Pierre Vanek, Roger Deneys, Olivier Baud, Jean Batou, Jocelyne Haller, Maria Pérez, Christian Frey, Christian Zaugg, Claire Martenot, Caroline Marti, Lydia Schneider Hausser : ABB Sécheron : battons-nous pour le maintien de l'emploi et disons STOP à l'érosion du secteur industriel genevois

Rapport de M. Pierre Eckert

Mesdames et
Messieurs les députés,

Cette motion a été déposée le 7 novembre 2017 suite à une menace de délocalisation par le groupe ABB d'une partie de ses activités en direction de la Pologne. Le Conseil d'Etat a rendu un rapport sur la motion en date du 23 mai 2018. Le 30 août 2018, la plénière du Grand Conseil a toutefois retourné cette réponse à la commission de l'économie afin qu'elle « évalue la possibilité de prendre un certain nombre de mesures allant dans le sens du maintien et du développement du secteur industriel genevois, lequel en a bien besoin ».

La réponse à la motion a donc été examinée lors de trois séances de la commission le 2 mars et le 4 mai 2020 sous la présidence bienveillante de M. François Lefort, puis le 31 août 2020 sous la présidence déterminée de M. Thierry Cerutti. Les procès-verbaux ont été tenus avec précision par M^{me} Camille Zen-Ruffinen que nous remercions ici pour son travail.

Résumé

Afin de saisir les enjeux liés au secteur industriel du canton de Genève, la commission a procédé aux auditions de :

- M^{me} Jocelyne Haller, signataire de la motion ;
- M. Nicolas Aune, secrétaire général de l'UIG, membre de l'UAPG ;
- MM. Pierre Maudet, conseiller d'Etat, et Daniel Loeffler, secrétaire général adjoint du DDE ;
- Professeur Giovanni Ferro-Luzzi, superviseur de l'étude « La place de l'industrie dans l'économie genevoise ».

Par rapport à la première invite de la motion, il est ressorti que :

- Une Task Force a été mise en place en novembre 2017 pour assurer le maintien des emplois et le développement du site de Meyrin.
- En mars 2020, ABB Sécheron SA annonce le maintien de la production des transformateurs de traction à Meyrin et investit massivement dans son outil de production à Genève pour le maintien de sa compétitivité.
- En juillet 2020, le groupe ABB vend la division Power Grid à Hitachi ; ABB Powergrids Sécheron SA participe activement à l'élaboration d'un pôle de mobilité durable avec les acteurs locaux de Genève et de l'arc lémanique.

Pour ce qui est de la deuxième invite :

- Une analyse du secteur industriel à Genève a été présentée.
- Le soutien au secteur industriel genevois passe par
 - la mise en place d'une politique de pôles d'excellence ;
 - le soutien aux projets d'innovation ;
 - l'accompagnement de projets de développement.

Les détails de ces actions peuvent être trouvés dans le présent rapport et ses annexes.

L'unanimité de la commission a considéré le présent rapport comme étant le rapport demandé par la motion et propose ainsi de prendre acte du rapport du Conseil d'Etat.

Dans le détail

Audition de M^{me} Haller, signataire

M^{me} Haller rappelle que le 6 novembre 2017 résonnait dans la presse l'annonce de la délocalisation et de la restructuration de ABB Sécheron. Elle rappelle qu'il était prévu la suppression de plus 100 postes et 43 postes intérimaires. Elle indique que la motion a été déposée le 7 novembre et traitée en plénière le 23 novembre. Elle rappelle la situation et cite les deux invites qu'elle visait. Elle relève que la motion a été renvoyée au Conseil d'Etat et qu'elle avait rencontré un succès important. Elle rappelle que le Conseil d'Etat a été fortement ému par la situation et avait mis en place un certain nombre de moyens. Elle remarque que l'Etat soutient les entreprises qui ne respectent pas forcément les engagements pris envers l'Etat qui les a accueillies. Elle relève que le Conseil d'Etat a répondu avec certaines indications, notamment la mise en place de task force qui a eu pour conséquence de réduire le nombre de licenciements à 85 postes. Elle souligne que l'impact reste modéré. Elle concède que le Conseil d'Etat a fait d'importants efforts pour corriger la situation. Elle ne pense pas que, trois ans plus tard, la commission puisse influencer sur la situation. Par contre, sur la deuxième invite, elle indique que cela doit rester à l'ordre du jour de cette commission. Elle indique que, le 30 août 2018, soit lors du débat de la plénière sur cette motion, il y a eu un nouveau vote, car la majorité a estimé que la réponse du Conseil d'Etat n'était pas suffisante concernant la première invite et ne permettait pas une ouverture du débat sur la seconde invite. Elle rappelle que le rapport du Conseil d'Etat mentionnait une étude menée par la HES-SO et l'Université de Genève (ci-après : UNIGE) sur le tissu industriel genevois. Finalement, elle indique que la motion a été renvoyée pour ouvrir ce débat important. Elle rappelle qu'ABB Sécheron était une entreprise historique sur le canton. Elle ajoute qu'il y a eu une érosion du secteur industriel à Genève. Il lui paraît important de préserver ce secteur et de voir dans quelle mesure il pourrait être développé. Elle invite la commission à discuter de ce sujet et propose d'entendre le conseiller chargé de l'économie ainsi que les personnes qui ont mené l'étude que mentionnait la réponse du Conseil d'Etat.

Un député PLR a cru que la motion était traitée deux ans après. Il observe qu'il a été largement répondu à l'interrogation de la première invite. Il croit que l'ampleur de l'annonce faite par ABB n'a pas été entièrement réalisée. Il relève que cela ressort de la liberté économique. Il trouve que les réponses souhaitées ont été apportées et que la première invite est privée d'objet.

Sur la deuxième invite, il pense que ce sont des éclairages qui sont déjà donnés (notamment par les institutions). Il relève, plutôt un appauvrissement

du secteur industriel, une mutation qui reflète l'évolution de la société. Il n'est pas persuadé que cela permettrait une nette amélioration, il lui semble que les indications existent.

M^{me} Haller partage son avis sur la première invite. Par contre, sur le fait que cela renvoie à la liberté des entreprises, elle émet un bémol, à savoir l'engagement des entreprises à l'égard du canton, car il y a une responsabilité entrepreneuriale. Elle pense qu'il est temps d'avoir des éclaircissements à ce sujet, car beaucoup d'entreprises sont sorties en laissant des charges à l'Etat. Sur l'étude menée par la HES-SO et l'UNIGE, elle indique qu'elle reprenait simplement ce que l'Etat entendait faire. Elle remarque que cela n'a pas empêché les entreprises de quitter le canton en laissant des gens sans emploi. Elle pense qu'il y a quelque chose à réfléchir et à comprendre à ce sujet et qu'il faut savoir quel est le rôle de l'Etat en la matière. Elle pense qu'il faut voir comment développer des partenariats pour que les entreprises ne désertent pas le canton en laissant l'Etat assumer les conséquences.

Le député PLR demande s'il y a des privilèges particuliers octroyés (fiscaux ou contractuels) qui n'ont pas été respectés par ABB. Il constate des dommages sur le plan social, mais demande s'il y a des engagements qui ont été pris par ABB qui n'ont pas été respectés par l'Etat.

M^{me} Haller ne peut pas répondre. Mais elle le pense en lisant les propos de M. Maudet. Elle propose d'entendre le conseiller d'Etat en charge pour avoir des réponses précises.

Un député S souligne que la commission traite le rapport du Conseil d'Etat. Sur la deuxième invite, il est attaché au fait que Genève doit avoir une politique active sur la réindustrialisation du canton. Il lui paraîtrait intéressant d'avoir une analyse plus comparative. Il relève que Genève était en 6^e position des cantons les plus innovants en 2013 et remarque que le rapport du Conseil d'Etat ne fait pas état de la réalité. Il demande quelles sont les attentes à cette réponse et s'il faut demander une analyse plus poussée, notamment une comparaison avec les autres cantons suisses. Il trouverait pertinent d'avoir une politique économique en matière de réindustrialisation.

M^{me} Haller relève que c'est l'intention de la majorité qui a renvoyé ce texte à la commission de l'économie. Elle pense que la référence à ce qui se fait dans d'autres cantons peut être éclairante et que, doublée avec l'étude faite, elle peut être pertinente. Elle indique qu'il faut comprendre ce dont ont besoin les industries pour se développer et rester à Genève, tout comme le type de soutien qui leur est apporté. Elle souligne que le problème reste que les entreprises partent. Elle relève également le lien marqué avec la formation.

Un député MCG revient sur l'affaire TOSA et sur le financement conséquent (majoritairement public) qui a été apporté. Il demande s'il n'y a pas eu une lacune contractuelle. Il veut savoir si un dispositif de ce type existe et s'il a été étudié, voire mis en place.

M^{me} Haller constate que cela rejoint ce qu'elle suggérait et que les questions contractuelles sont le pendant du soutien aux entreprises. Elle trouverait intéressant de connaître les améliorations possibles pour ne pas se retrouver dans de telles situations à l'avenir.

Le président rappelle la demande d'audition du département de l'économie et des auteurs de l'étude de la réponse du Conseil d'Etat, soit M. Ferro-Luzzi.

M^{me} Haller propose d'auditionner également l'UAPG, ce que la commission accepte.

Audition de M. Nicolas Aune, secrétaire général de l'UIG, UAPG

M. Aune indique que le groupe ABB Sécheron a renoncé à délocaliser son activité. Il en ressort que l'objet de la motion n'est plus fondé. Toutefois, dès lors que la motion invitait à dépeindre le tissu industriel genevois, il rappelle que cela constitue 15% du PIB genevois et contribue pour 60% aux exportations en termes de valeur. Il tient à noter que l'industrie genevoise constitue un pôle d'excellence mondial et qu'elle a des pôles de valeurs (hautes écoles, Unitech,...). Il indique que la décision d'ABB Sécheron confirme la qualité de l'industrie genevoise qui est reconnue comme leader mondial dans certains secteurs, notamment les réseaux électriques et la mobilité durable. Il constate que les défis sont nombreux pour le secteur de l'industrie qui doit continuellement se remettre en question. Il remarque que, très ancrée dans son époque, l'industrie genevoise a intégré l'écologie dans sa politique et a investi dans le développement durable. Un autre défi pour ce secteur est le manque de main-d'œuvre qualifiée. Il rappelle qu'une campagne d'industrie a été développée sur les réseaux sociaux. Il constate que la campagne a connu un succès. Il rappelle que les conditions-cadres sont primordiales pour la pérennité de l'industrie genevoise. Il conclut que l'industrie genevoise est en constante mutation et qu'elle peut s'adapter pour autant que les conditions-cadres soient maintenues. Il affirme qu'il faut maintenir et promouvoir l'industrie et rappelle que l'industrie est un outil de production qui alimente la machine étatique.

Un député Ve remarque que l'industrie suisse investit fortement dans la recherche et le développement, alors que toute la production se fait ailleurs. Il demande s'il faut relocaliser la production.

M. Aune comprend qu'il a une vision qui restreint les activités industrielles genevoises à la recherche et au développement. Il relève 15% d'emplois dans l'activité industrielle qui ne sont pas uniquement liés à la recherche et au développement. Par ses propos, il voulait dire que la recherche et le développement font partie des conditions-cadres. Il souligne l'importance de pouvoir accueillir des entreprises qui décident de rester.

Un député S a l'impression que, depuis des années, Genève est très touchée, car il y a un très fort secteur tertiaire. Au fond, il trouve la deuxième invite de la motion très intéressante, car elle propose des petites mesures pour encourager la formation, mais il demande si des mesures plus fortes ne pourraient pas être mises en place, et si oui lesquelles. Il rappelle un PL déposé qui encourageait la création de places d'apprentissage. Il demande s'il y a des moyens pour dépasser la simple incitation pour que le secteur secondaire reprenne de la force.

M. Aune affirme s'y employer. Il indique que dans les huit dernières années ils ont mis en place des PL en lien avec la formation professionnelle. Il rappelle que ces PL ont été accueillis à l'unanimité. Il s'en félicite, tout comme le partenariat social qui fonctionne bien. Il concède qu'on peut toujours faire mieux. Il prend l'exemple de l'allocation perte de gain qui permet d'accompagner les adultes en formation. Il rappelle la création du Geneva Creativity Center qui permet de mettre en évidence des relations concrètes entre les HES et les universités avec le milieu industriel. Il déclare que ce qui les a le plus fragilisés, c'est l'impact des conditions-cadres liées au franc fort, à la disponibilité de personnes qualifiées et à la libre circulation, ainsi que l'aspect fiscal des entreprises. Il pense que le trend est positif. Il ne relève pas de diminution de l'intérêt industriel dans la région. Il renvoie aux chiffres du rapport. Il croit à la dynamique de développement positive qu'il trouve prometteuse.

Le député S rappelle le rapport de la Confédération sur la formation et les manques en matière de formation à ce sujet. Il demande si le constat du manque de main-d'œuvre dans ces branches est toujours le même.

M. Aune confirme. Il indique qu'il faudrait avoir 10 000 ingénieurs.

Un député UDC, sur le type d'emplois d'ABB Sécheron, indique que, déjà à l'époque, le fait que la production reste à Genève n'était pas envisageable faute d'ingénieurs et d'industries. Il demande quel type d'activités s'y trouve (production, montage,...).

M. Aune affirme avoir souvent visité l'entreprise. Il confirme que, dans les bâtiments de production, ce sont surtout des ateliers, avant d'être des bureaux. Il relève un savoir-faire difficilement automatisable et très soigneux.

Il constate que les employés acquièrent le savoir-faire sur place. Bien que ce soit des emplois peu qualifiés au sens universitaire, ils ont une importance pratique. Sur la proportion, il donne un chiffre de 70% de production (qu'il précise n'engager que lui).

Un député PLR revient sur le décalage entre le plan politique et le plan économique. Il souscrit aux observations faites notamment sur les incitatifs (formation et promotion) de ce secteur. Il demande si, à l'aune des succès de TOSA, on peut imaginer des succès commerciaux dont la tendance pourrait se confirmer dans les années à venir.

M. Aune souligne que TOSA a la particularité d'avoir pu mettre en évidence un partenariat avec les TPG, l'OPI, les SIG et ABB Sécheron. Or, pouvoir collaborer en équipe est une première par rapport au produit qui en a découlé. Il indique que l'exercice d'une collaboration collective est prometteur, car cela permet d'aborder les projets sous l'angle d'une collaboration forte entre les différents acteurs économiques. Il ajoute que cela s'observe dans le cadre du Covid-19 aussi.

Une députée EAG rejoint les questions sur le développement et le maintien le secteur industriel sur Genève. Elle relève qu'il faut mettre en œuvre d'autres moyens. Elle demande s'il n'est pas paradoxal que la reprise du groupe ABB Sécheron ait été faite par le groupe Hitachi qui a porté un coup fatal à ce projet de délocalisation et qui a finalement permis de maintenir ces emplois à Genève. Elle demande s'il ne faut pas renforcer quelque chose localement plutôt qu'attendre le salut de l'extérieur.

M. Aune indique qu'il faut prendre en compte la réalité du territoire. Ici, il y a plus de 50% qui est dévolu à des espaces verts, mais il n'y a que 4% du territoire pour l'industrie. Il remarque que ce ratio est faible. Il ajoute que pour accueillir des industries, il faut commencer par pouvoir le faire en termes de place, de surface mais aussi de conditions. Il relève que, si des surfaces étaient disponibles, alors davantage de clients viendraient. Il indique que toute autre solution qui promouvrait l'industrie serait la bienvenue.

Par rapport au changement d'acquéreur d'ABB Sécheron, il indique que l'on ne peut pas l'affirmer et que ce n'est pas son sentiment. Il rappelle que le propriétaire était international. Il relève que la notion locale est relative. Comme beaucoup d'industries genevoises, il rappelle qu'elle est possédée par des multinationales. Selon lui, la task force mise en place a contribué à son maintien. Il souhaite que l'on s'attende à ce que l'industrie continue d'être mobile.

M. Aune indique qu'un document écrit sur la présentation parviendra à la commission. Ce document est joint à la fin de ce rapport.

Audition de M. Pierre Maudet, conseiller d'Etat, et M. Daniel Loeffler, secrétaire général adjoint, DDE

M. Maudet remercie la commission de le recevoir. Il déplore le fait que la motion ne soit plus d'actualité, mais indique que cela permet de passer en revue le secteur industriel.

Sur l'historique, il relève les contacts entre l'administration et ABB Sécheron. Il rappelle le développement du projet TOSA ainsi que l'annonce de délocalisation. Il affirme s'être mobilisé et battu pour le maintien des emplois et du site de Meyrin. Il constate un certain succès de cette opération. Il explique que les adaptations proposées ont été pertinentes. Il veut défendre le point de vue que le secteur industriel genevois peut subsister à condition qu'il s'adapte. Il évoque la task force mise en place.

M. Maudet rappelle l'annonce du maintien des emplois et du site de Meyrin. Il déclare que le rachat et la mise en place d'une usine en Pologne étaient problématiques, comme l'avait relevé l'ancienne direction d'ABB Sécheron. Il explique que cette nouvelle s'est accompagnée de perspectives plus durables (opérations de substitution, importants marchés publics ouverts, repositionnement d'ABB sur la mobilité durable,...). Dès lors, ABB Sécheron est devenu un pôle de mobilité durable, comme l'a confirmé le groupe Hitachi. Il constate une sortie de la phase délicate. Il relève une augmentation du nombre d'emplois.

Sur l'industrie genevoise, M. Maudet constate qu'elle n'est pas pauvre et qu'elle respecte la règle des 15% du PIB et des emplois. Il ne veut pas confondre industrie et le secteur secondaire. Pour lui l'industrie au sens large est le secteur secondaire (industrie pharmaceutique, industrie horlogère (qui souffre aujourd'hui) et industrie des machines (dont ABB Sécheron)). Ce dernier secteur souffre beaucoup et a énormément souffert de la concurrence étrangère dans les années 2010. Il ajoute que le franc fort n'a pas aidé à la compétitivité de ce secteur.

M. Maudet constate les efforts faits par l'industrie des machines pour réussir à survivre dans les conditions qui étaient les siennes. Il reconnaît que c'est un secteur résilient qui subit la crise du Covid qui touche cette industrie d'exportation. Sur la slide 8 du document distribué, il relève que les chiffres du SECO montrent moins de 40% de chiffre d'affaire, ce qui est très violent. Il indique que ces chiffres sont récents et reflètent le pire moment de la crise Covid. Il a été surpris de voir que la perte de production est la même que celle du chiffre d'affaires. Ces industries sont à l'arrêt et ne sont pas outillées pour des mesures Covid (système trois-huit pour respecter les mesures

sanitaires). Il insiste sur le fait que ce secteur est très touché. Il remarque que le secteur pharmaceutique a un chiffre d'affaires en hausse. M. Maudet insiste sur le fait que l'industrie est un des quatre pôles à soutenir.

Il rappelle que l'Etat intervient en soutien à l'industrie, notamment par l'aménagement du territoire. Il indique que la concurrence internationale est accrue et que l'industrie fait la course aux progrès technologiques, raison pour laquelle les industries ont besoin de ce pôle. Il félicite l'idée de la RFFA. Il ajoute que les compétences et les talents sont nécessaires pour l'industrie ; or ils se font rares à Genève. M. Maudet constate que beaucoup de PME sont présentes et peuvent difficilement investir dans l'innovation. Il relève que beaucoup de centres de décision des industries sont hors de Genève. Pour soutenir l'industrie, il souligne la création de pôles d'excellence, le soutien aux organismes, notamment à un niveau supracantonal. Il souhaite développer le réseau de compétences. Il relève l'intégration du GCC, soit l'entité générée par les HES et l'université pour accélérer les innovations (notamment technologiques) dans les PME. Il relève également le transfert du million vers la Fongit. Il rappelle le dispositif d'aide aux entreprises et précise que ceci est en particulier orienté sur le soutien à l'industrie. Il énumère les différentes mesures de soutien à l'industrie (slide 13 de la présentation). Il prend deux exemples du travail de l'Etat (le GAIN et la mobilité douce).

M. Maudet revient sur les prestations de l'OPI et remarque que c'est une subvention privée dirigée par une femme. Il indique que la commission peut la recevoir. Il tient à rappeler que la Fongit est un partenaire dans l'industrie.

En résumé, M. Maudet considère que la motion est sans objet et constate la difficulté qui va venir pour les industries genevoises.

Un député S, sur les statistiques, s'interroge sur le calcul du nombre d'emplois, car le type d'emploi est souvent différent. Il relève que le lien avec la formation diffère d'un type d'emploi à l'autre. Il veut savoir si Japan Tobacco fait partie des statistiques.

M. Maudet concède que la statistique a toujours un biais. Il veut regarder le volume des chiffres. A sa connaissance, Japan Tobacco ne fait pas partie des statistiques (il y relève une petite part de l'évolution industrielle). Il concède que la part de développement n'est pas la même selon les entreprises. Il veut retenir la proportion des 15%.

Le député S rappelle que la marge de manœuvre de la RFFA pour la recherche et le développement est faible. Il trouve qu'un taux plus élevé aurait permis de meilleurs changements. Il demande si la réforme a un impact.

M. Maudet concède qu'elle est faible, notamment fiscalement parlant, mais qu'elle fait la différence par la recherche aux talents, les liens avec l'université et les hautes écoles.

Un député Ve pense que tout emploi n'est pas forcément bon à prendre. Il apprécie le pôle d'excellence sur la mobilité douce. Il a noté un manque de personnes formées qui sont issues de régions locales. Sur la RFFA, il concède que le taux est faible, mais rappelle un abaissement du taux nominal, sauf pour les entreprises à statuts. Il demande si cela se constate déjà aujourd'hui.

M. Maudet relève que c'est la première année RFFA, donc c'est trop tôt pour voir les effets. Il y a surtout des entreprises à statuts dans la pharmaceutique. Il remarque que peu d'entreprises du troisième domaine profitent du changement de régime. Il craint que ces entreprises souffrent doublement de la crise du Covid, car elles attendaient justement l'année 2020.

Un député PLR relève que l'horlogerie a peu été mentionnée : or les chiffres montrent que ce domaine représente 25% des emplois et il trouverait intéressant de connaître les proportions fiscales sur cet aspect. Il souligne que la motion parle à peine de l'horlogerie alors que c'est le fleuron de l'industrie genevoise. Il affirme que si l'industrie est forte à Genève c'est grâce à l'horlogerie. Il demande pourquoi le CE ne communique pas sur ce qui fait la force du canton. Il imagine que la marque à la couronne permettra de rebondir.

M. Maudet indique que la motion portait sur l'industrie lourde. Il rectifie qu'il y a des fleurons dans l'industrie pharmaceutique. Il rappelle que les arômes tutoient les 10% sur le plan mondial. Il affirme que l'Etat n'est pas inactif sur l'horlogerie, mais aide surtout les sous-traitants et pas les grandes entreprises. La FAE est intervenue substantiellement par des crédits. Il indique que la caractéristique du secteur horloger est là : quelques grandes entités et beaucoup de petits sous-traitants. Il ajoute que le marché du luxe, dans le cadre de la crise Covid, ne permet pas son rôle de marché anticyclique. Il explique que la réalité est que les vents sont contraires. Les grandes entreprises ont des réserves, mais les plus petits souffrent. Il concède que c'est un secteur très important.

Un député PDC relit la deuxième invite (rapport du CE dans les 6 mois). Quand il voit le graphique de la slide 8, il craint que cela ne s'améliore pas. Il demande quel remède M. Maudet recommande pour cette crise.

M. Maudet reprend son découpage en trois secteurs : il n'a pas de souci pour la pharmaceutique ; pour les horlogers, il ne veut pas trop intervenir, car les grands ont intérêt à ce que le tissu de sous-traitants soit maintenu, il ne

préconise pas d'autres interventions que les crédits, la poursuite de l'investissement sur l'évolution technologique et les RHT ; mais il se fait vraiment du souci pour le troisième secteur, et il concède que la perte d'emplois est inévitable. Pour ces entreprises, il relève un travail qui se fait sur la capacité de réorienter certaines chaînes de production (souplesse sur l'homologation de la part de Berne). Pour lui, l'Etat doit réfléchir sur les actifs stratégiques, la réorganisation et l'enjeu de l'accélération de l'innovation.

Un député S rappelle le lien avec les hautes écoles et l'université. Sur l'aspect de l'apprentissage et de la formation professionnelle, il demande s'il y a un manque de places dans le secteur secondaire et si des initiatives sont menées pour renforcer le nombre de places. Il remarque que le Covid amène beaucoup de questions sur la production locale et demande si le Conseil d'Etat entreprend une stratégie dans la vision d'avoir davantage d'autonomie.

M. Maudet rappelle que, pour la deuxième question, la réponse est oui, mais il ne veut pas mener une politique interventionniste. Il évoque le principe de la résilience. Il concède le problème lié à la formation, notamment à cause des lignes de production. Il prend l'exemple de Firmenich qui a requalifié 250 personnes. Cela illustre le fait que le trend va vers une numérisation et une demande de compétences très pointues. Il est donc difficile pour les PME de s'adapter aussi rapidement que la réalité. Il explique que l'Etat doit intervenir ici et aider à la reformation de compétences. Il attire l'attention de la commission sur le fait que c'est particulièrement difficile dans une telle période. Pour l'apprentissage, il remarque qu'il y a peu dans le jeune public genevois d'intéressés par le secteur secondaire (image, mauvaise promotion,...). Il indique que les CFC dans le domaine industriel se sont fortement réduits et sont peu reconnus par Berne et le SECO notamment. Il ajoute que la spécificité genevoise fait que prendre des apprentis aujourd'hui relève du parcours du combattant (avoir une place d'apprentissage, des maîtres formés,...). Il affirme que les PME, en période Covid, peuvent difficilement prendre des apprentis.

Le député S, sur l'aspect dirigiste, demande si le développement économique pourrait attirer ou développer plutôt que réorienter. Il demande si l'Etat a une stratégie pour accroître la requalification, notamment pour les chômeurs.

M. Maudet répond qu'il pousse à l'implantation de petites industries et qu'ils essaient de les attirer, notamment par la HES, mais il en est encore aux balbutiements.

La présentation de MM. Maudet et Loeffler est jointe à la fin de ce rapport.

Audition de M. Giovanni Ferro-Luzzi, superviseur de l'étude « La place de l'industrie dans l'économie genevoise »

M. Ferro-Luzzi constate la date de la motion et le fait que la délocalisation avait été abandonnée. Il demande quel est le cadre de la motion si elle est encore d'actualité.

Le président lui explique que la deuxième invite pose un cadre plus large.

M. Ferro-Luzzi explique que toute l'économie est séparée entre les trois secteurs. Son rapport était modeste et devait faire un portrait de l'industrie genevoise à un moment donné. Il relève plusieurs facteurs intéressants. Il commence par expliquer que l'industrie genevoise va, de manière régulière, assez mal. Les perspectives fournies par les décideurs sont toujours relativement sombres par rapport aux concurrents helvétiques. L'industrie genevoise est toujours un peu à la traîne pour des raisons structurelles et conjoncturelles. Il indique que le canton est relativement restreint, et donc, quand il y a une pression sur les loyers commerciaux, cela se répercute sur les coûts. Il relève que de plus en plus d'entreprises sont en train de renégocier leur bail, car elles n'ont pas besoin de toutes ces surfaces. Il explique que le facteur conjoncturel de l'industrie genevoise, qui exporte énormément, peut beaucoup souffrir en période de crise parce que la demande diminue. Il concède que l'industrie genevoise a de la peine à maintenir le cap par rapport à son environnement et qu'il faut l'aider à jouer dans cet environnement défavorable.

De manière générale, il pense que faire un rapport historique permet de prendre les bonnes décisions. Donc, faire un rapport historique qui compléterait sa photographie, cela serait quelque chose d'intéressant. Pour ce que peut faire l'Etat, il explique que l'Etat peut aider un secteur de manière très agressive ou très subtile. Le fait que la Suisse soit intégrée dans l'UE rend difficile une politique de soutien active. Par contre, l'Etat peut agir sur les aspects des marchés publics, des services informatiques, de l'accompagnement des entreprises et du soutien à la création de start-ups. Il relève que cela se fait déjà. Donc accompagner les entreprises, l'Etat peut le faire, il peut aider, coordonner. Il trouve difficile d'imaginer une politique beaucoup plus active de l'Etat. Il tient à rappeler qu'il n'est pas un expert dans l'industrie. Sur la délocalisation, il relève que la question est complexe, car si on permet de délocaliser d'autres entreprises viennent. Le deuxième stimulant est que les entreprises qui délocalisent deviennent plus efficaces

et donc réengagent et recréent des emplois. Donc, la délocalisation n'amène pas toujours à la perte d'emplois.

Un député S, sur l'aspect de la délocalisation, demande comment cela pourrait être vu dans le cadre d'une autre crise type Covid. Il demande si un retour à la production locale n'est pas pertinent.

M. Ferro-Luzzi indique que c'est l'argument prédominant. Pour l'industrie, cela est compliqué, car les masques sont aujourd'hui pertinents, mais peut-être pas dans 10 ans. Il affirme que c'est difficile de mettre en avant les biens qui sont strictement nécessaires. Il propose de faire une analyse de risques (mesure du coût suite à l'abandon d'un secteur dû aux forces du marché).

Le député S demande s'il n'y a pas un danger économique d'avoir une monoculture. Il demande si finalement une meilleure diversification n'est pas plus sûre.

M. Ferro-Luzzi indique qu'il y a un risque dans la monoculture. Il imagine que la réponse pourrait se trouver dans les ressources dans lesquelles le canton a l'avantage compétitif, sans tomber dans la monoculture. Il concède que le risque existe, mais ce qui peut le combler ce sont les ressources compétitives.

Un député UDC, sur l'état de santé des entreprises genevoises, relève que les entreprises ont subi un choc inédit. Il aimerait savoir s'il connaît ou s'il s'est déjà préoccupé de connaître l'état de santé des entreprises genevoises par secteur.

M. Ferro-Luzzi a regardé cela de manière indirecte par le recours au RHT. Il concède que l'industrie a aussi été touchée (pas de commandes, pas d'approvisionnement, arrêt d'activité). Il confirme que l'impact a été très violent.

Un député Ve remarque que certaines activités doivent être localisées là où se trouve la clientèle, mais pas toutes. Il demande si, pour attirer une entreprise qui n'a pas besoin de localisation, du point de vue universitaire, on peut paramétrer l'attractivité.

M. Ferro-Luzzi ne cache pas que le facteur fiscal est important, notamment pour les grandes entreprises. Il entend cet argument, mais explique qu'une fois que l'entreprise est installée il y a un coût. Le deuxième facteur mentionné est celui de l'accès à une main-d'œuvre qualifiée mais bon marché. Il explique que Genève souffre de l'image que la main-d'œuvre y est chère. Il ajoute que beaucoup d'entreprises délocalisent une partie de l'activité. Il résume que les facteurs fiscaux et celui du capital humain sont

importants. Il pense aussi que Genève a beaucoup de start-ups qui se dirigent vers le secteur de l'innovation.

Un député PLR, sur le domaine fiscal, demande s'il peut donner son appréciation sur l'incidence que la réforme fiscale peut avoir en termes d'attractivité et de prévoyance possible. Sur la fiscalité des dirigeants d'entreprises, il demande si elle entre en compte dans le calcul de l'attractivité.

M. Ferro-Luzzi indique qu'il est difficile d'anticiper les effets de la réforme vu que d'autres réformes se font ailleurs. Il indique que les PME ne sont pas trop mobiles ; la mobilité se joue surtout pour les multinationales. Ce facteur est important, mais il ne peut pas dire quels seront les effets de la réforme.

Sur les dirigeants d'entreprises, il trouve la question difficile, car pour les dirigeants se pose la question du domicile. Il indique que la Suisse et Genève en restent à une fiscalité douce. Il dirait que c'est un facteur, mais il a l'impression que cela n'est pas un des facteurs les plus importants.

Discussion finale

Après délibération, il est décidé que les trois auditions conduites par la commission et qui sont répercutées dans le présent rapport doivent être considérées comme répondant à la deuxième invite de la motion « à présenter au Grand Conseil et au public, dans les six mois, un rapport détaillé sur l'histoire et l'évolution du secteur industriel genevois, en particulier l'industrie des métaux et machines, donnant une vision complète de son évolution économique et sociale, en termes d'implantation, d'emplois, de qualifications et de marchés... afin de servir de base pour débattre de propositions structurelles permettant combattre la désindustrialisation et la perte définition du patrimoine industriel genevois irremplaçable ».

Même si tous les détails de l'histoire industrielle genevoise ne sont pas documentés, la commission ne souhaite pas charger l'administration avec ce travail et propose, avec les explications données, de prendre acte du rapport du Conseil d'Etat.

Le président met aux voix la prise d'acte du rapport du Conseil d'Etat sur la M 2433-A :

Oui : 15 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)

Non : –

Abstentions : –

Annexes :

1. *Note de l'UAPG*

2. *Présentation du DDE*

3. *Note du professeur Giovanni Ferro-Luzzi*



M 2433-A rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la motion : ABB Sécheron : battons-nous pour le maintien de l'emploi et disons STOP à l'érosion du secteur industriel genevois

**Audition du 16 mars 2020
devant la commission de l'économie du Grand Conseil**

Mesdames et Messieurs les députés,

2. Rapport du Conseil d'Etat à la motion M 2433-A

Venons en désormais au second objet, à savoir la réponse du Conseil d'Etat à la motion M 2433-A. Depuis l'invitation à venir nous exprimer sur le sujet, il ne vous aura pas échappé que le groupe ABB Sécheron a renoncé à délocaliser une partie de ses activités en Pologne, revenant ainsi sur sa décision de novembre 2017. Cela étant précisé, il ne nous est pas demandé de nous prononcer sur la motion (pour laquelle nous n'avions d'ailleurs pas été auditionnés à l'époque) mais sur le rapport du Conseil d'Etat. Force est de constater que celui-ci est complet et constitue un excellent rappel des événements et des mesures prises, à la hauteur de l'impact de la décision d'ABB Sécheron.

Il convient de relever que le tissu industriel genevois est relativement solide, quand bien même il doit faire face à une vive concurrence. Actuellement le secteur industriel ne fait de loin pas partie des secteurs sinistrés dont certains en ont l'image. L'industrie genevoise constitue 15% du PIB genevois, et contribue pour plus de 60% au montant des exportations genevoises en termes de valeur.

L'industrie genevoise constitue un pôle d'excellence mondiale. Elle a la chance de bénéficier d'un environnement particulièrement porteur, avec les instituts universitaires de la région lémanique, la présence du CERN, mais également d'institutions comme le Campus Biotech, le Geneva Creativity Center, ou encore UNITEC, spécialisé dans le transfert de compétences. A ce propos, la décision d'ABB Sécheron de maintenir une grande part de ses activités sur le site de Meyrin confirme, si besoin est, la qualité de l'industrie genevoise souvent reconnue comme leader mondial dans certains secteurs, comme les réseaux électriques dans le domaine ferroviaire et d'excellence en matière de mobilité durable.

Les défis sont toutefois nombreux pour ce secteur, qui est amené à se remettre continuellement en question. Il est bien entendu impacté par la mutation profonde de l'économie. Industrie 4.0, robotisation, intelligence artificielle, Smart canton, big data... Autant d'éléments qui l'amènent à s'adapter et à se réinventer au quotidien. Très ancrée dans son époque, l'industrie genevoise a introduit la dimension écologique dans sa politique, et s'inscrit dans le respect du développement durable (SDGs), notamment avec des écoParcs industriels qui concilient activité économique, environnement et qualité de vie. Le manque de main-d'œuvre qualifiée est un autre défi pour ce secteur, qui s'investit activement dans la formation. Comme l'a indiqué le rapport du gouvernement, une campagne « industrie » a été menée



notamment sur les réseaux sociaux, pour mettre en avant les métiers de ce secteur. Cette campagne a connu un joli succès, même s'il est évidemment un peu prématuré d'en faire un bilan complet. Enfin, les conditions cadre sont également primordiales pour la pérennité de l'industrie genevoise, qui a dû absorber le choc du franc fort il y a quelques années. La crise sanitaire du coronavirus a également un impact important pour l'industrie, au niveau des clients (notamment pour l'horlogerie) comme des fournisseurs.

Vous l'aurez compris, l'industrie genevoise est en pleine mutation. Elle a toutefois les moyens de relever les défis qui se dressent devant elle, pour autant bien entendu que certaines conditions cadre soient maintenues (formation de qualité et ouverture notamment).

Ceci pour dire - comme une conclusion à ceux qui se battent pour le maintien d'un secteur secondaire fort dans notre canton - que la volonté de certains de revenir le 17 mai prochain sur la réforme de la fiscalité des entreprises (RFFA) via l'IN 172 sonne comme une attaque frontale, témoignant au mieux d'une profonde méconnaissance des réalités économiques, au pire d'un certain mépris pour des entreprises qui se battent tous les jours pour préserver des emplois de qualité et des places de formation.

Nous vous remercions de votre écoute attentive.

Nicola Rufener

Secrétaire général de la FMB

Nicolas Aune

Secrétaire général de l'UIG

M 2433

ABB Sécheron : battons-nous pour le maintien de l'emploi et disons STOP à l'érosion du secteur industriel genevois

Présentation à la commission de l'économie
du 31 août 2020



Département du développement économique
Secrétariat général

31/08/2020 - Page 1

Programme

- Historique du projet ABB Sécheron SA
- Le secteur industriel à Genève
- Politique de soutien à l'industrie dans le but de préserver les emplois:
 - Contexte
 - Actions du Département du développement économique (DDE)
 - Dispositif de soutien aux entreprises

Historique du projet de restructuration d'ABB Sécheron SA

Historique

- Contacts du DDE avec la maison mère d'ABB Sécheron;
- 6 novembre 2017: annonce du projet de délocalisation de la production de masse en Pologne (120 emplois);
- 24 novembre 2017: première séance de la Task Force pour assurer le maintien des emplois et le développement du site de Meyrin:
 - analyse de la pertinence du projet de délocalisation;
 - étude de nouvelles opérations de substitution;
 - développement d'un pôle de mobilité durable.
- 12 janvier 2018: ABB Sécheron SA s'engage à:
 - prolonger l'activité transformateurs de traction 6 mois;
 - maintenir des activités de service sur le site de Meyrin;
 - faire du site de Meyrin le centre pour le transport public durable et d'en faire le centre de compétences de TOSA.

Epilogue

- 6 mars 2020: maintien de la production des transformateurs de traction à Meyrin;
- ABB Sécheron SA investit massivement dans son outil de production à Genève pour le maintien de sa compétitivité;
- ABB Sécheron SA devient le pôle mobilité durable du groupe ABB;
- 1^{er} juillet 2020: le groupe ABB vend la division Power Grid à Hitachi;
- ABB Powergrids Sécheron SA participe activement à l'élaboration d'un pôle de mobilité durable avec les acteurs locaux de Genève et de l'arc lémanique (potentiellement 10% d'emplois supplémentaires).

Le secteur industriel à Genève

L'industrie à Genève

Emplois en équivalents plein temps (EPT) selon l'activité économique, depuis 2005 (1) (2) (3) (4)

T 06.02.2.1.01

Situation en décembre (5)

Canton de Genève

	2005	2008	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Evolution
Secteur secondaire	36776	41977	43201	43480	43767	44390	43914	42668	44041	20%
Industries extractives	20	55	102	99	103	91	97	97	95	376%
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	1136	981	1714	1738	1595	1625	1659	1684	1652	45%
Fabrication de textiles, industrie de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure	583	532	428	420	434	457	460	448	428	-27%
Tissage du bois, industrie du papier et imprimerie	1981	1956	1766	1838	1598	1688	1427	1412	1364	-23%
Cokéfaction, raffinage et industrie chimique	2659	3103	3167	3049	2991	2957	2678	2737	2770	3%
Industrie pharmaceutique	418	459	528	542	519	537	513	542	599	-6%
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques	525	474	572	570	557	555	556	539	515	-2%
Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	1419	1481	1410	1391	1425	1461	1362	1265	1319	-7%
Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques; horlogerie	7078	10562	9678	9652	10116	11025	11066	10791	10687	51%
Fabrication d'équipements électriques	452	550	1006	1004	945	967	911	945	923	104%
Fabrication de machines et équipements non classés ailleurs	1710	1465	352	568	649	526	530	510	503	-71%
Fabrication de matériels de transport	136	179	399	438	470	483	480	476	436	220%
Autres industries manufacturières: réparation et installation de machines et d'équipements	2878	3263	3446	3265	3208	3057	2944	2483	2559	-11%
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'eau conditionnée	1480	1391	1423	1467	1482	1480	1477	1480	1474	2%
Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	535	673	871	862	874	895	910	910	916	71%
Construction de bâtiments et génie civil	4220	4219	4636	4977	5087	5119	5082	5193	6403	28%
Travaux de construction spécialisés	9637	10205	11903	11760	11935	12178	12283	12348	12599	31%

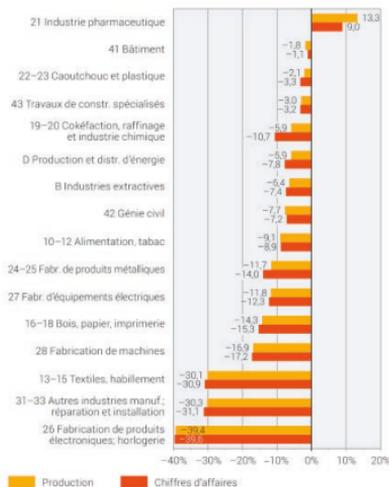
Le secteur secondaire représente 44'000 emplois (croissance de 20% entre 2005 et 2017);
Evolution différenciée en fonction des secteurs.

31/08/2020 - Page 7

Marché des affaires dans le secteur secondaire en Suisse

(2^{ème} trimestre 2020)

- la situation dans l'industrie demeure fragile;
- Retour à la marche différencié en fonction du secteur.



¹ chiffres de la branche «fabrication de matériels de transport (29-30)» provisoirement non disponibles

31/08/2020 - Page 8

Politique de soutien à l'industrie

Contexte

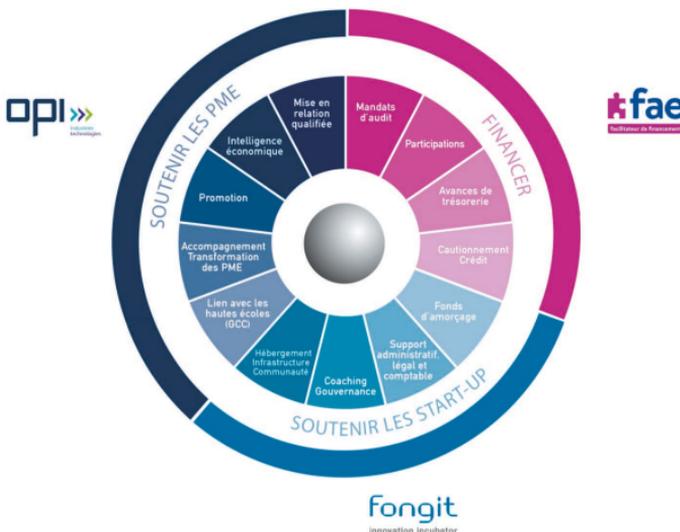
- Concurrence internationale accrue
- Accélération exponentielle du progrès technologique
- Besoin de compétences avéré pour l'ensemble du secteur industriel
- Difficultés pour les PME à gérer des projets d'innovation et à trouver les compétences nécessaires (financement et gestion de projet)
- Beaucoup de centres de décision des industries sont hors du canton de Genève

Actions menées par le DDE pour soutenir l'industrie et l'emploi

- Impulsion et développement de pôles d'excellence
- Loi accordant un soutien financiers aux organismes d'aides pour les années 2020 à 2023
 - Favoriser le développement de nouvelles start-up (FONGIT) et accompagnement des industries dans leur projet de développement (OPI)
 - Renforcement de la collaboration entre les hautes écoles et les entreprises (OPI)
 - Renforcement de la collaboration intercantonale au travers de la nouvelle politique régionale, développement du réseau de compétences (ARI-SO, Alliance)
 - Renforcement du financement d'entreprises (FAE)
- Intégration du GCC au sein de l'OPI
 - renforcer la capacité de transfert technologique des hautes écoles genevoises
- Loi de transfert des activités d'Eclosion vers la Fongit

31/08/2020 - Page 11

Dispositif de soutien aux entreprises



31/08/2020 - Page 12

Soutien à l'industrie

- Mise en place d'une politique de pôles d'excellence
- Soutien aux projets d'innovation
- Accompagnement de projets de développement
 - accompagnement (OPI, FONGIT)
 - mises en relations (OPI)
 - financement (FAE)
- Mise en relation d'affaires avec des partenaires ou avec des instituts de recherche (OPI)
- Support pour la recherche de locaux (collaboration OPI FTI)
- Veille économique: analyse quantitative et qualitative de l'évolution du secteur industriel

31/08/2020 - Page 13

Exemples: création et animation de clusters

- Pôle d'excellence aéronautique GAIN (Geneva Aeronautic Industry Network)
 - Regroupement des industries actives dans le secteur aéronautique
(Jean Gallay SA Kugler Bimétal SA; Niklaus SA; Mercury Missions System International SA , KEP Technologies International SA, et autres)
 - Masse critique pour l'acquisition de mandats
 - Partage d'expériences
 - Augmentation de la visibilité
- Pôle d'excellence de la mobilité douce
 - Implication forte des acteurs public/privé (TPG, SIG, TCS, UNIGE, MIGROS, Grunderco, Green motion, Green GT, IEM, HES, CITEC, UPSA, ATMB, Archamps Technopôle, Aaqius, OPI)
 - Domaine: train, bateaux, transport aérien, transport terrestre
 - Développement de solutions concrètes dans le cadre du plan de mobilité Genève 2030-2050
véhicule de livraison à hydrogène de la (Migros Genève, Green GT, SIG, UPSA), parking intelligent avec borne de recharge (IEM, Plan-les-Ouates, SIG, ABB Powergrids Sécheron SA), vélo hydrogène (Aaqius, SIG, TPG, Léman Express)

31/08/2020 - Page 14

Prestations de l'OPI

- Soutien à l'innovation
 - Mise en œuvre de groupes de travail inter-communautaires (GTC)
 - Accompagnement individualisé des sociétés
- Aide au développement d'affaires
- Support à l'optimisation de l'organisation, notamment en matière de digitalisation;
- Promotion du savoir-faire industriel genevois;
- Montage de projets collaboratifs (Industrie – Hautes Ecoles) y compris européens.

31/08/2020 - Page 15

Résultats 2019 de la Fongit

- Plus de 70 start-up soutenues
- Création de plus de 400 emplois industriels
- Plus de 300 millions de francs investis ces 10 dernières années dans les start-up genevoises soutenues par la Fongit
- Plus de 2,5 millions de francs de revenus fiscaux générés

31/08/2020 - Page 16

Résultats 2020 de l'OPI

MIS : Indicateurs Clé de performance - contrats de prestations										Actuel	Valeurs Cibles
Indicateur 1a	Mises en relation									21	30
Indicateur 1b	Manifestations									7	10
Indicateur 2	Orientation et soutien aux entreprises									38	50
Indicateur 3a	Coaching et soutien platinn & Alliance									25	20
Indicateur 3b	Plateformes AlpiCT									50	100
Indicateur 4	Projets collaboratifs Hautes Ecoles - Entreprises									4	10
Indicateur 5	Projets Innosuisse									6	10

- **30 entreprises soutenues au travers des GTC depuis 2018 (environ 900 emplois)**
- **Rendre l'innovation technologique accessible aux PME industrielles**
- **Développer des groupes de travail communautaires (GTC)**

31/08/2020 - Page 17

Questions

Eléments de réflexion concernant la motion M 2433-A

Giovanni Ferro Luzzi

31 août 2020

1 Résumé de la motion

La motion du Grand Conseil a été envoyée au Conseil d'Etat le 24 novembre 2017, juste après l'annonce du 6 novembre 2017 par ABB-Sécheron de sa décision de procéder à un plan de restructuration prévoyant le licenciement de 100 employés fixes et 43 employés temporaires, malgré la situation bénéficiaire du groupe.

La motion demande au Conseil d'Etat de tout mettre en œuvre pour empêcher cette délocalisation et le maintien des emplois qualifiés sur le site genevois, notamment par la demande de rembourser les aides publiques reçues par ABB-Sécheron, ainsi que présenter un rapport sur l'histoire de l'industrie genevoise.

La réponse du Conseil d'Etat fournit un bref rappel de la situation conjoncturelle récente de la société ABB-Sécheron et les démarches entreprises pour limiter les effets négatifs sur l'emploi, en particulier par la mise sur pied d'une task force.

Elle inclut également des chiffres et statistiques ainsi que les conclusions d'un panel interrogé sur les difficultés de l'industrie dans le canton de Genève.

Question : La motion est-elle encore d'actualité au vu de la décision prise par ABB-Sécheron de renoncer à la délocalisation d'une partie de ses activités en Pologne ? (dans les médias, mars 2020).

2 Quelques pistes de réflexion

Comment va l'industrie genevoise ?

Difficile de répondre à cette question, car il y a vraisemblablement de grandes différences au sein-même de l'industrie genevoise.

Cependant, on ne peut ignorer que la vigueur du franc suisse a très certainement fragilisé tout le secteur d'exportation, malgré une résilience somme toute assez surprenante.

Le baromètre de l'industrie genevoise fournit des indicateurs conjoncturels sur les anticipations et perspectives des chefs d'entreprise en matière de production, d'emploi, de carnets de commandes, de prix ou encore de concurrence internationale. Ces diagnostics sont régulièrement négatifs et donnent à voir des perspectives généralement plus sombres que dans le reste de la Suisse.¹

Les raisons ne sont pas immédiates, mais il n'est pas exclu que l'exiguïté du territoire et les loyers élevés concomitants fragilisent plus particulièrement ce secteur gourmand en superficie en particulier si des rendements d'échelle sont présents dans la production du bien.

L'industrie genevoise est-elle en retard ? De nouveau, il n'est pas simple de fournir une réponse car il n'existe pas de données sur la transformation numérique opérée (ou non) dans ce secteur, mais il n'y a pas de raison de supposer que le retard pris soit plus important que dans le reste de la Suisse.

L'industrie occupe une position de niche dans le canton, avec un savoir-faire indéniable dans certains secteurs, mais la locomotive reste du côté des services (banque, finance, assurance, commerce...).

2.2 L'impact des délocalisations et le rôle de l'Etat

Cette question épineuse a fait l'objet d'une très vaste littérature théorique et empirique, déjà au tournant du millénaire avec la grande vague de mondialisation observée.

Ce n'est pas mon aire de compétence et un regard plus fin sur cette question pourra être obtenu en contactant les profs. Marcelo Olarreaga ou Frédéric Robert-Nicoud (tous deux Unige).

Néanmoins, en quelques mots, plusieurs études ont montré que la délocalisation ne détruisait pas nécessairement les emplois au niveau macro-économique². En effet, la délocalisation s'opère à l'échelle d'une entreprise qui recherche à réduire ses coûts et optimiser sa chaîne de

¹ <https://us5.campaign-archive.com/home/?u=7e216a4b968a41fc2c7ed3300&id=fc792a4ba6>

² OECD (2007). *Offshoring and Employment: Trends and Impacts*.

production. Toutefois, il est possible d'une part que les entreprises qui délocalisent deviennent plus efficaces et peuvent recruter davantage localement par la suite que celles qui n'ont pas délocalisé. Par ailleurs, pour chaque entreprise qui délocalise, il peut y avoir une entreprise qui s'installe (ou non), de sorte qu'il est difficile de connaître l'effet net de « l'ouverture ».

Dans ce contexte, quel rôle faut-il assigner à l'Etat en matière de politique industrielle ? De nouveau la question n'est pas triviale. D'une part, il existe un partage de compétences entre la Confédération et les cantons qui ne rend pas immédiat ce que le canton peut faire de manière active. Le pays est en effet lié par des accords multilatéraux qui proscrivent en principe les aides d'Etat à des entreprises privées. La politique économique du canton se limite le plus souvent à améliorer les « conditions-cadres » ou l'environnement des entreprises industrielles. Cela signifie que les infrastructures doivent être opérantes (transports, mais aussi services de l'Etat), que la fiscalité soit suffisamment attractive pour ne pas faire fuir les entreprises, que le capital humain soit disponible et que, de manière plus diffuse et indirecte, l'innovation et la transition numérique soit encouragée et facilitée par une politique d'information, de formation et de mise à disposition d'outils lorsque cela est possible. Il s'agit donc davantage d'une politique d'accompagnement que de subventionnement explicite ou implicite comme peuvent le pratiquer certains pays.

